
Laboratoires d'Homologation

Le CERT est chargé par le Ministère des Technologies de l'information et de la Communication d'effectuer les missions relatives à l'homologation des équipements terminaux de télécommunications et les équipements terminaux radioélectriques en Tunisie. Cette activité concerne essentiellement : Homologation des équipements Télécom : les certificats d'homologation sont fournis suite à des opérations d'expertises et de vérification techniques effectués dans le laboratoire du CERT pour que le prototype des équipements et des systèmes de télécommunications réponde à la réglementation en vigueur. Contrôle technique des équipements Télécom : Les produits importés peuvent être soumis à un Contrôle Technique de Conformité aux normes et réglementations techniques nationales ou internationales, le cas échéant, aux conditions particulières convenues entre fournisseur et importateur dans la mesure où leurs spécifications ne soient pas contraires aux normes nationales et internationales et cela dans l'intérêt du consommateur. Tests de Conformité : Sont soumis à un contrôle de conformité, par les laboratoires du CERT, les équipements terminaux des télécommunications et les équipements terminaux radioélectriques importés par les personnes physiques ou morales pour leurs besoins propres ou à titre d'admission temporaire. Normalisation : une veille normative pour appuyer les services techniques du laboratoire d'homologation